

QUE FAIRE POUR UN ÉLÈVE **DYSGRAPHIQUE** EN CLASSE ?

Conseils plus étendus et adaptations dans la fiche détaillée « Dysgraphie »

Comportement à adopter

- › Être patient et bienveillant face à la lenteur, la fatigabilité et l'aspect négligé de l'écriture, des dessins, des schémas et des tracés.
- › Éviter l'écrit au maximum lorsque celui-ci est trop laborieux et/ou inefficace.
- › Valoriser les points forts de l'élève et les progrès ➤ Renforcement positif.

Travail en classe

- › Privilégier tous les canaux d'apprentissage : visuel, auditif et kinesthésique. Varier les travaux afin de valoriser les compétences préservées (présentations orales, présentations sur support informatique, affiches, etc.).

Notes de cours

- › Vérifier régulièrement, avec bienveillance, la tenue du journal de classe et des notes de cours et/ou veiller à ce que l'apprenant possède un camarade référent pour se mettre en ordre.
- › Accepter la possibilité de se mettre en ordre via l'utilisation de photocopies, d'un scanner de poche, de photos prises via un smartphone, etc. ➤ Cela favorise la concentration sur le contenu du cours.
- › Accepter l'utilisation de l'ordinateur en classe pour les dysgraphies sévères. Attention à veiller à ce que l'élève soit situé près d'une prise de courant ou dispose de batteries de rechange.
- › Fournir un support numéroté et typographié en version papier ou électronique (Helvetica, Arial, Verdana, Comic sans MS, Opendyslexic, taille de police 12, 13 ou 14 ; interlignes 1,5). Laisser suffisamment de place pour les textes lacunaires.
- › Pas de pages avec collages surchargés, pas de recto-verso.
- › Laisser le libre choix de l'instrument scripteur (crayon, feutre, stylo...) et du type de papier utilisé ainsi que la possibilité d'écrire 1 ligne sur 2. Encourager l'utilisation de papier à carreaux 1/1 cm (bannir les carreaux 0,5/0,5 cm).

Évaluations

- › Accorder du temps supplémentaire lors des évaluations ou donner un nombre d'exercices réduits/ciblés. Accepter l'utilisation d'un Time-Timer.
- › Favoriser l'oral dès que possible. Si l'oral n'est pas possible en premier lieu, vérifier oralement les acquis de l'élève en cas d'échec.
- › Si les questions sont dictées lors des évaluations, fournir les questions déjà écrites en version papier ou électronique (présentation claire et espacée). Laisser suffisamment de place pour les réponses.
- › Privilégier le fond sur la forme pour toute évaluation. Attention à ne pas coter trop sévèrement l'orthographe. Les dysgraphiques sont majoritairement en situation de double tâche en ce qui concerne l'orthographe. Une cote distincte pour celle-ci est conseillée.
- › Accepter des abréviations, des titres non soulignés, des ratures, des manques au niveau de la ponctuation et des corrections au correcteur.
- › Éviter de sanctionner les oublis, le soin, les maladroresses, l'écriture, le manque d'autonomie et la lenteur.
- › Ne pas attendre qu'un élève dysgraphique s'améliore en recommençant à écrire un texte/exercice/.../dessin plusieurs fois.
- › Recourir à d'autres formes de sanctions que celles passant par l'écrit ou en réduire la taille (sinon, il s'agira d'une double ou d'une triple punition).
- › Lors des évaluations, il convient de prendre en compte les éléments repris dans le point « Notes de cours ».

